

2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

Sur 21 monuments historiques protégés répertoriés, 4 présentent une sensibilité, liée à une visibilité ou une covisibilité, vis-à-vis du projet éolien, qualifiée de

- > très faible pour le Domaine de Saint-Loup
- > faible pour l'église de Gourgé et l'Abbaye d'Airvault
- > modérée pour le château d'Orfeuille

Les 2 SPR, sur les communes d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé, présentent une sensibilité qualifiée de modérée en direction du projet éolien. En effet, bien qu'en grande partie préservée par la vallée du Thouet, des séquences de visibilité pressentie ont été identifiées dans les deux communes.

L'unique site protégé, le château de Tennesus, présente un environnement végétal qui le préserve significativement vis-à-vis du projet. La sensibilité a été qualifiée de très faible.

Des photomontages devront être réalisés afin de vérifier et quantifier l'impact réel du projet, sous réserve que les secteurs de visibilité ou de covisibilité identifiés demeurent en secteur de visibilité théorique du projet (une fois l'implantation définie).



Photo : Le canal du domaine du château de Saint-Loup

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

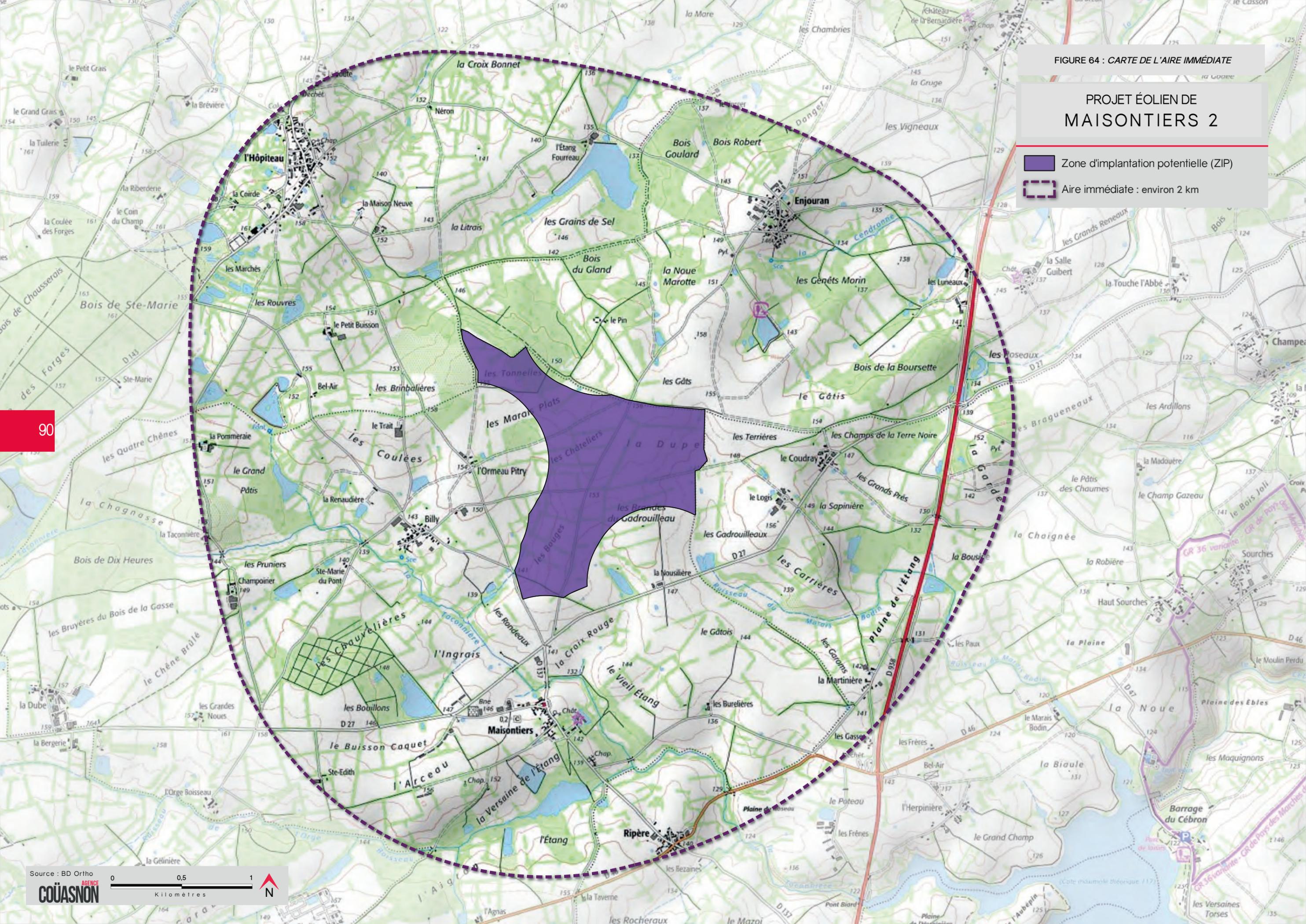
L'analyse de l'état initial de l'aire rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères dont certaines fortes ou modérées (pour les structures paysagères, monuments historiques, lieux de vie ou axe de déplacement) qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts. Les sensibilités qualifiées de modérées, faibles ou très faibles devront également faire l'objet de photomontages afin d'illustrer l'ensemble des impacts possibles de ce projet potentiel sur son cadre paysager.

À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet potentiel dans le paysage.

FIGURE 64 : CARTE DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km



E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

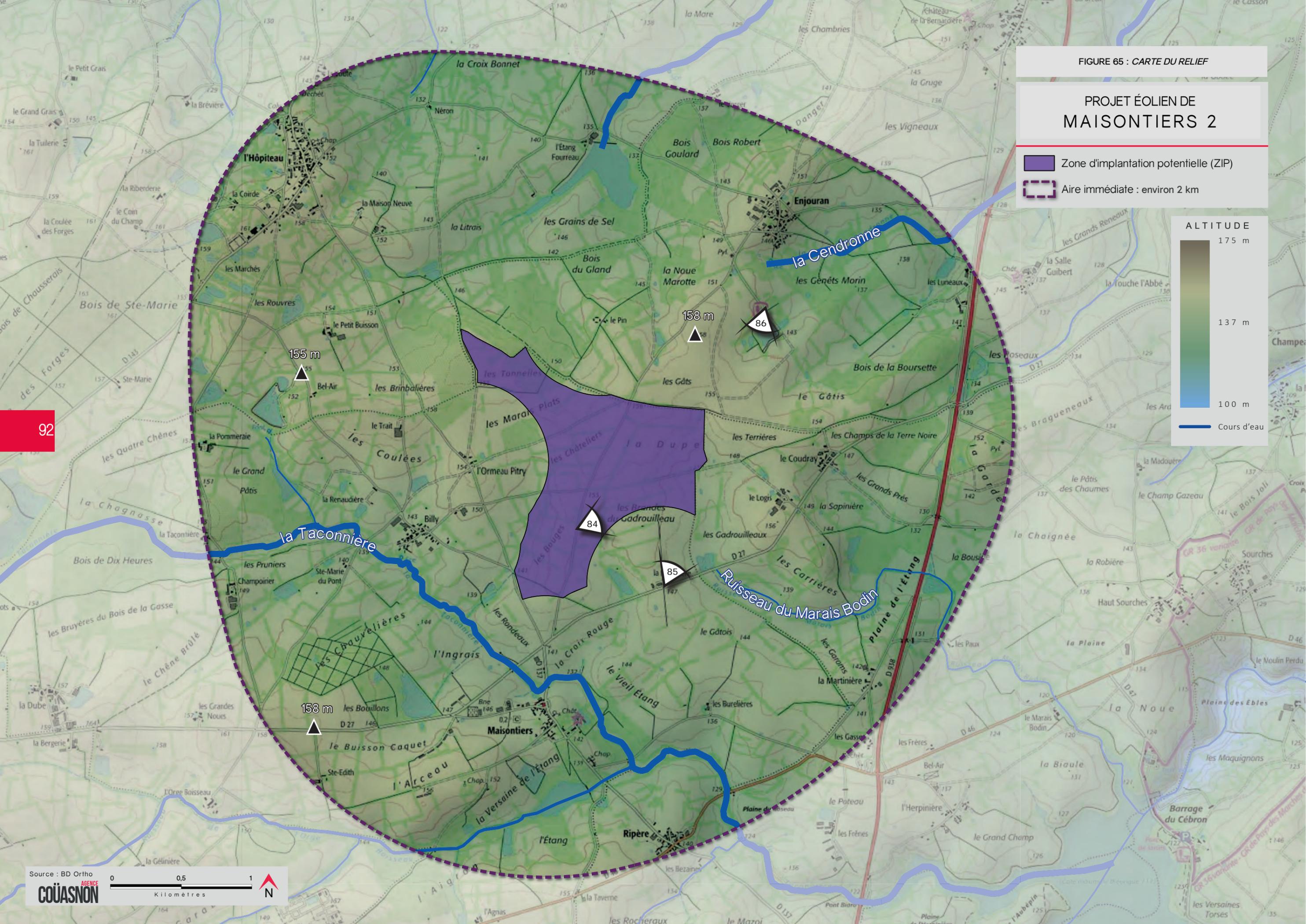
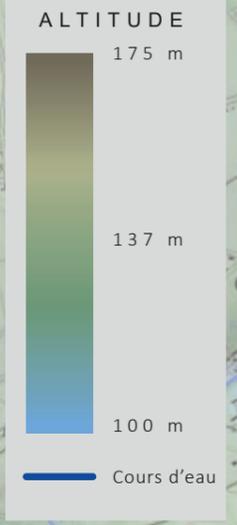
Territoire correspondant à une aire d'environ 2 km de rayon autour de la ZIP



FIGURE 65 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords immédiats de la zone d'implantation potentielle.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude immédiate présente un relief ondulé, avec de faibles amplitudes de variation. Quelques ruisseaux serpentent autour de la zone d'implantation, créant de petites dépressions humides, soulignées par la végétation qui s'y développe. Plusieurs étangs sont présents et certains sont aménagés pour l'accueil du public.

Le maillage végétal est omniprésent sur l'aire d'étude immédiate, principalement sous forme de haies bocagères mais également de boisements, et participe à un cloisonnement des perceptions. Le parcellaire est ainsi de taille réduite, alternant entre pâtures et cultures et se découvre au rythme du déplacement de l'observateur.

À la fois propice au développement éolien de part sa fermeture visuelle, ce milieu est également sensible à la modification des rapports d'échelle et au risque de miniaturisation de la trame végétale. À noter cependant que l'aire d'étude immédiate accueille aujourd'hui le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière ce qui réduit sensiblement le risque de modification notable du paysage quotidien en familiarisant les usagers avec le motif éolien.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 84 : Pâtures et trame bocagère sont les éléments caractéristiques de l'aire d'étude immédiate et, ici, de la ZIP



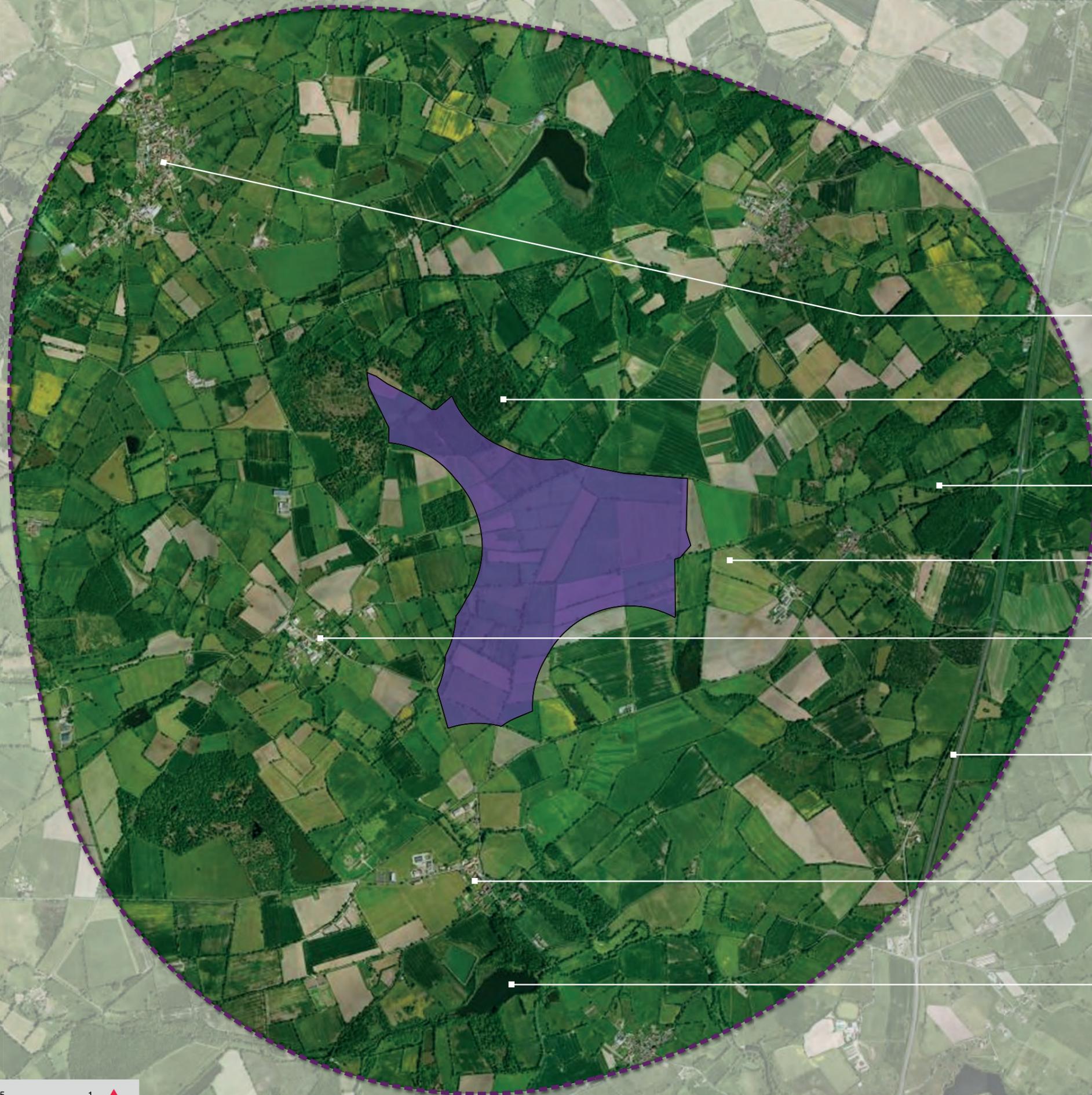
Photo 85 : Vue sur le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière



Photo 86 : L'étang d'Enjouran et le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km



- Village (l'Hôpiteau)
- Boisement
- Maillage bocager
- Pâtures
- Hameau (Billy)
- Axe routier structurant (RD 938)
- Village (Maisontiers)
- Plan d'eau

FIGURE 67 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Trame végétale

 Plan d'eau

 Habitat

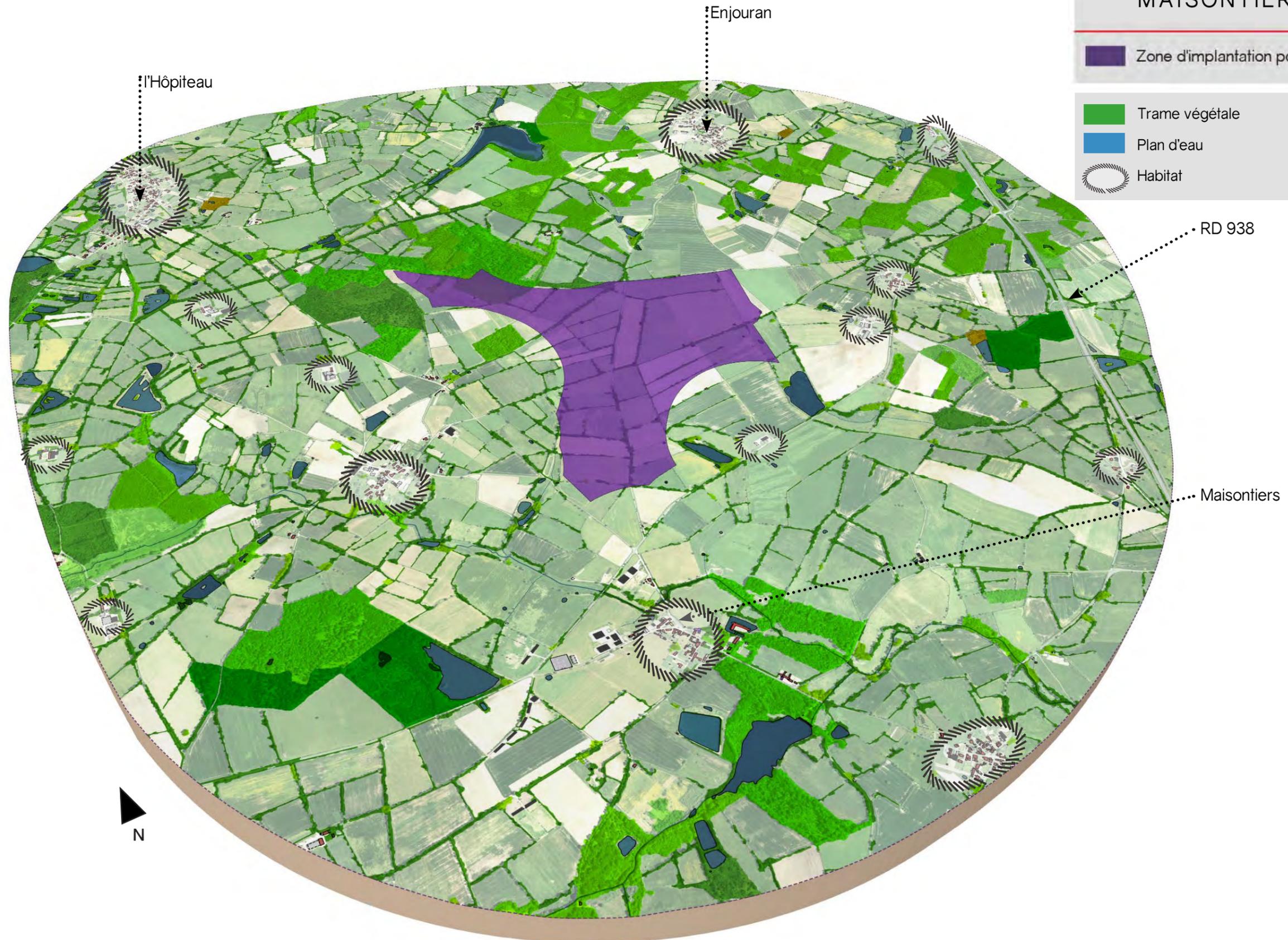
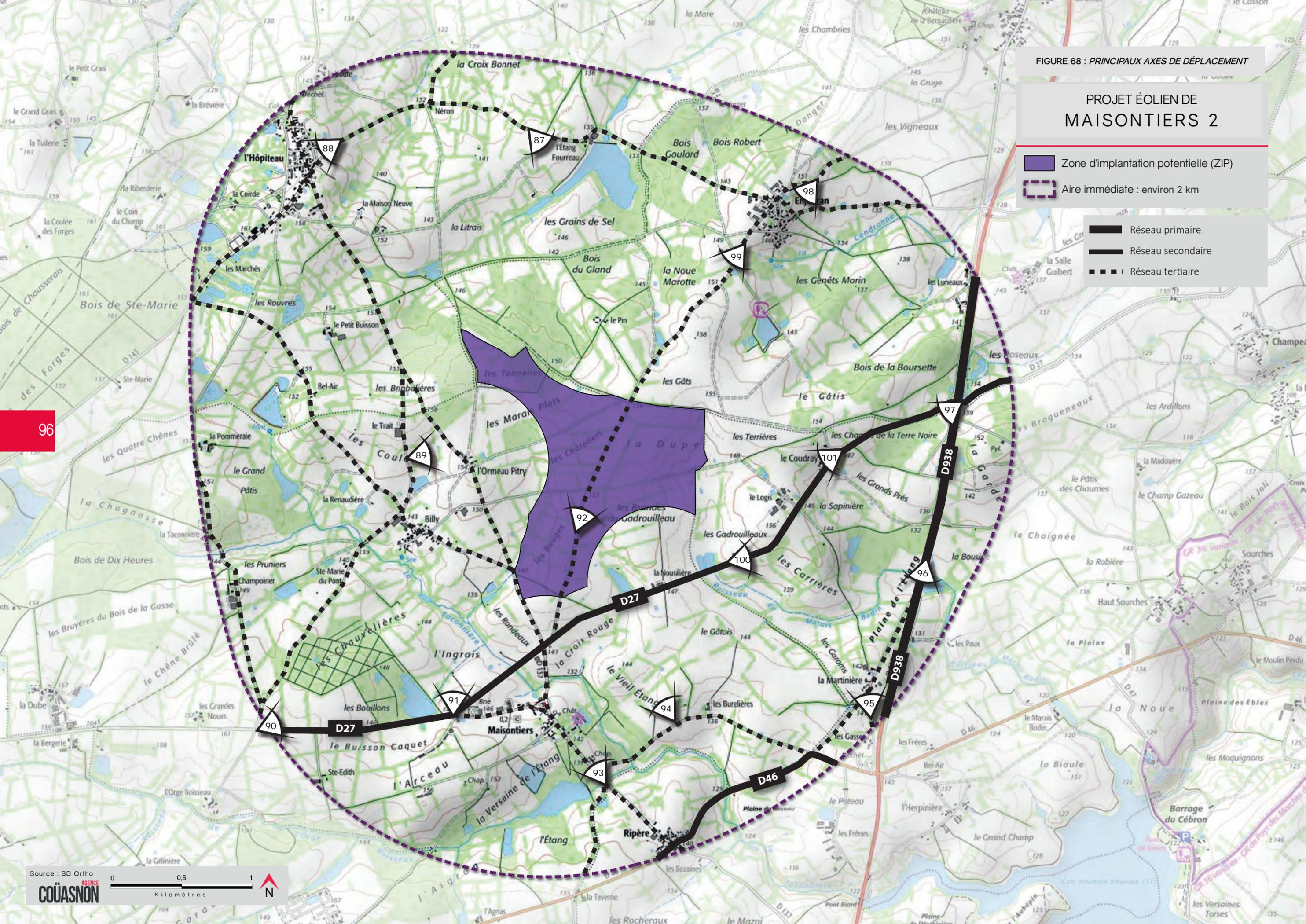


FIGURE 68 : PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire
-  Réseau tertiaire



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude immédiate est traversée, à l'est de la ZIP, par la RD 938 qui présente un trafic important à l'échelle du territoire étudié. À l'exception de cet axe principal, la fréquentation est relativement modeste aux abords de la ZIP avec un réseau de routes communales et départementales qui relient les villages et hameaux présents dans l'aire d'étude immédiate.

Dans ce paysage de bocage, les vues sont relativement fermées ou, tout au moins, cadrées dans l'axe des voies de déplacement. Toutefois, l'absence ponctuelle de haie ou leur conduite en haie arbustive peut permettre

des vues latérales vers les pâtures où serait visible le projet. Au sein de l'aire immédiate, le projet entretiendra des relations évidentes avec le paysage perçu depuis les axes routiers mais sa visibilité sera souvent partielle et relativement brève. De plus, le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière fait actuellement partie du paysage traversé par les usagers et la visibilité du projet ne modifie pas sensiblement les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude immédiate.

Toutefois, la lecture du projet devra être cohérente et lisible dans son ensemble et avec le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière. Ceci afin d'éviter des points d'appel perturbateurs pour les usagers.

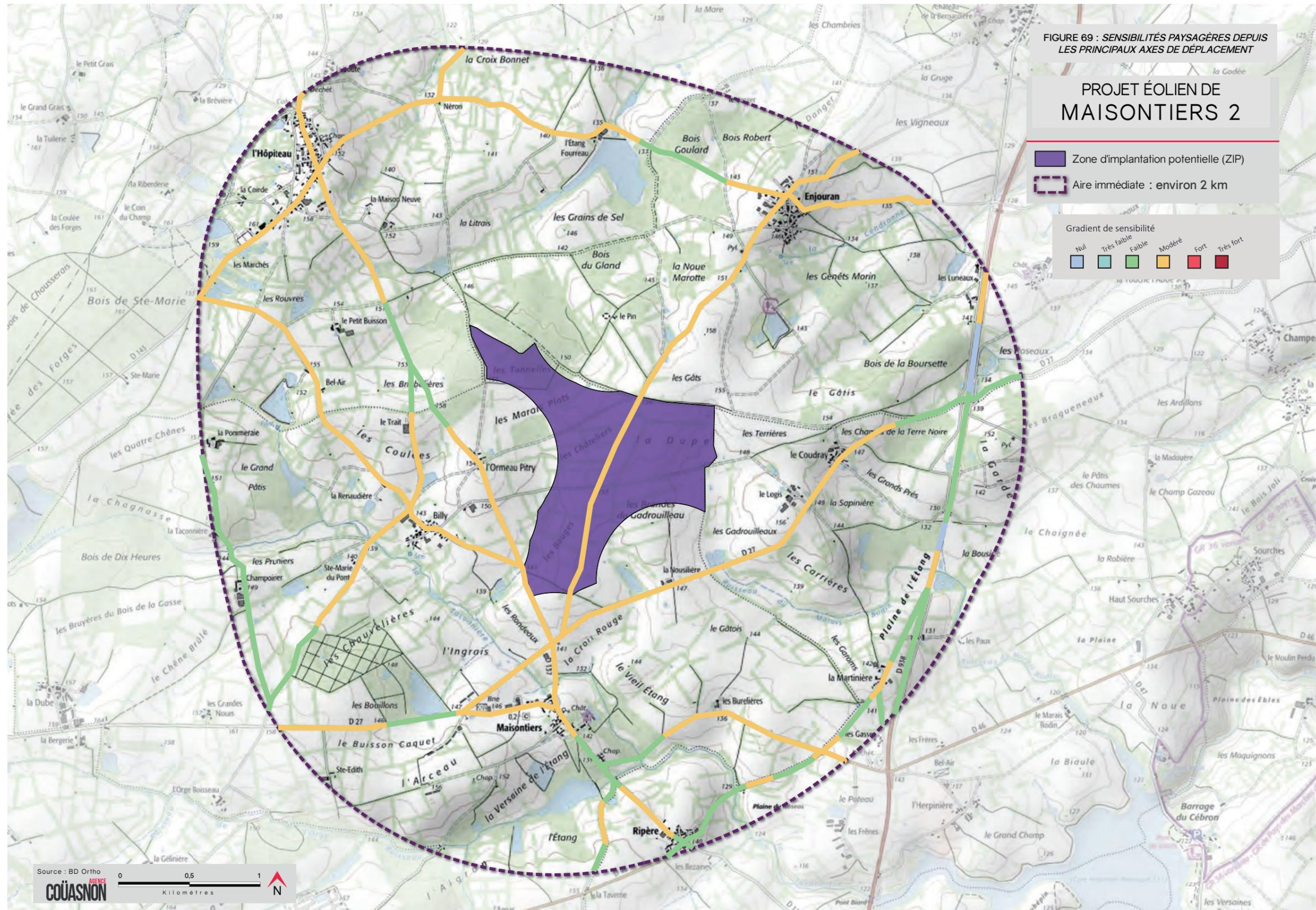




Photo 87 : La trame végétale réduit fortement la profondeur des perceptions depuis le réseau routier tertiaire



Photo 88 : Le hameau de l'Hôpiteau s'insère également dans une trame végétale dense



Photo 89 : Du fait d'une taille basse de la haie qui borde la route, cette séquence est ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière



Photo 90 : Les percées visuelles en direction du projet sont courtes et limitées du fait de la trame végétale qui longe la RD 27



Photo 91 : Séquence ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 27 au nord de Maisontiers

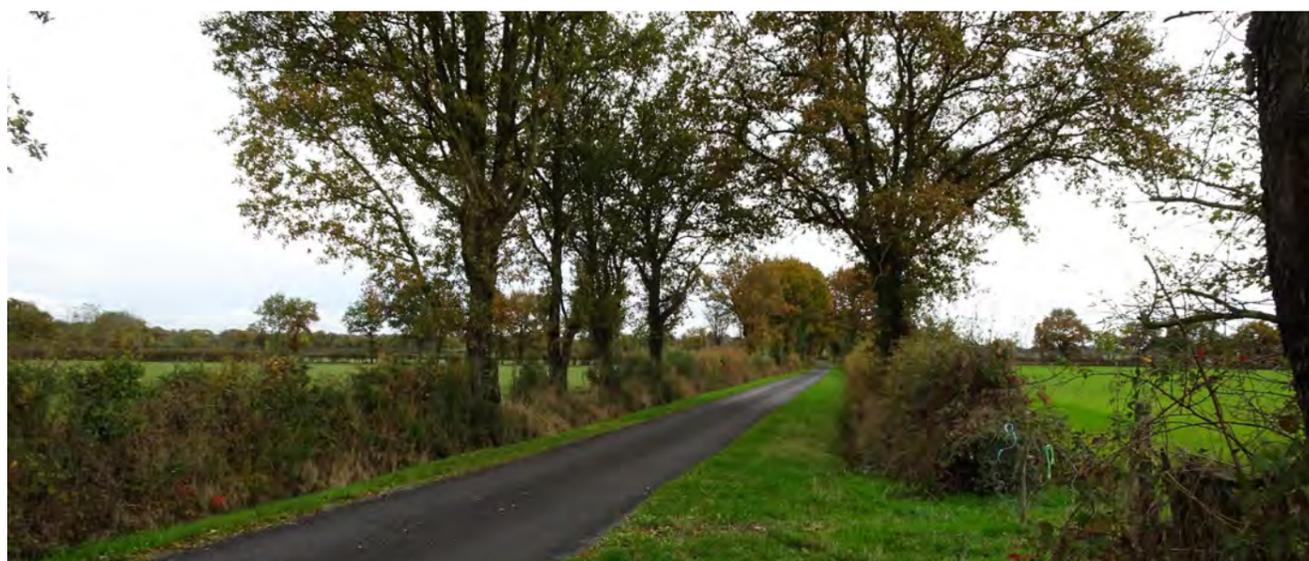


Photo 92 : Perceptions filtrées par la frame végétale au sein même de la ZIP

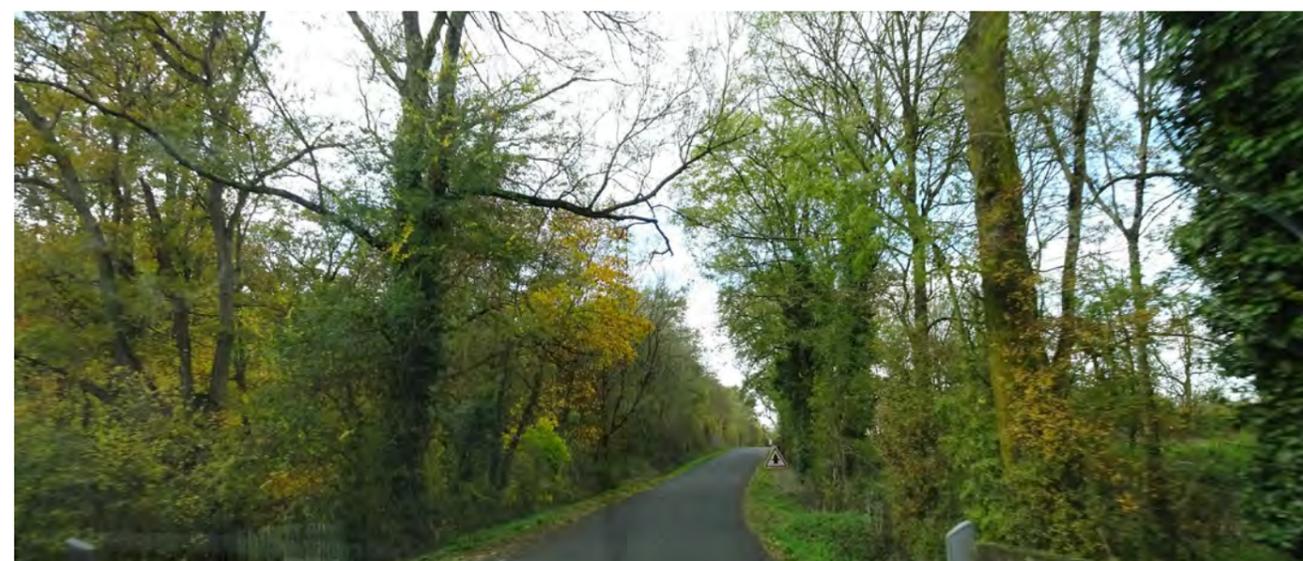


Photo 93 : Perceptions fermées au passage d'un vallon au sud de Maisontiers



Photo 94 : Selon la conduite de la haie au premier plan, le projet pourra être visible en toile de fond



Photo 95 : La trame végétale et bâtie qui longe les routes communales réduit fortement la profondeur des perceptions



Photo 96 : La RD 938 permet localement des perceptions latérales ouvertes en direction de la ZIP...



Photo 97 : ... mais la végétation est tout de même omniprésente le long de la séquence de la RD 938 qui passe dans l'aire d'étude immédiate



Photo 101 : Percée visuelle en direction du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord d'Enjouran



Photo 100 : La végétation cadre les vues dans l'axe de la route et, ici, vers une éolienne existante



Photo 98 : À proximité de la ZIP, la RD 27 présente des vues latérales contraintes par la végétation

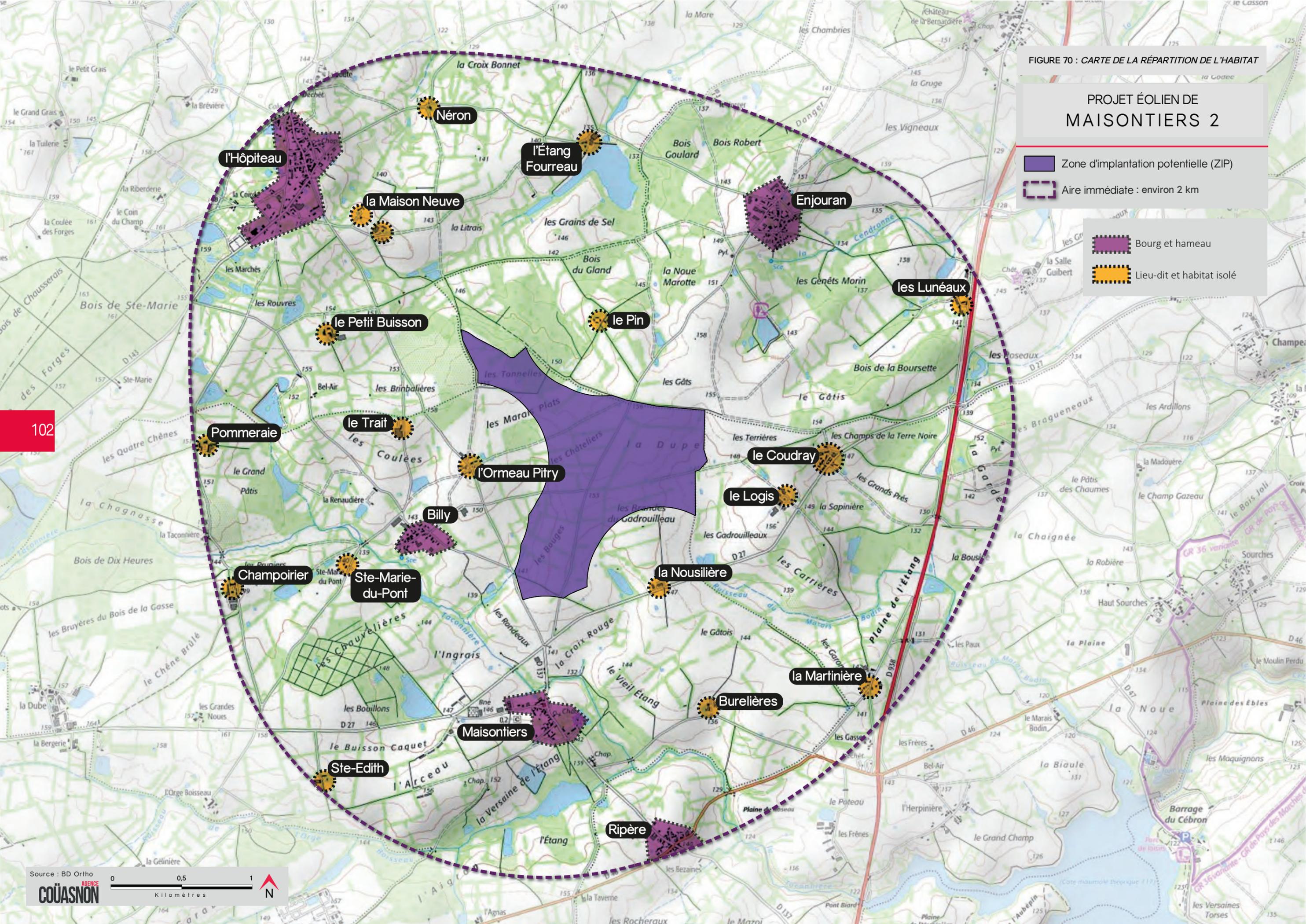


Photo 99 : Au passage du hameau du Coudray, la trame végétale et bâtie cadre les vues de l'utilisateur dans l'axe de la route

FIGURE 70 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Bourg et hameau
-  Lieu-dit et habitat isolé



1.3. LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT

■ PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS

Dans le prolongement de ce qui a été fait dans les aires d'étude précédentes, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis les villes, les bourgs, les villages et les hameaux, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

- (1) l'analyse de l'implantation du hameau et son degré d'ouverture sur le paysage
- (2) une vue aérienne¹ «nappée» de la trame végétale et bâtie² (source : IGN BDTOPPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation de la ZIP. Pour mémoire, la légende de la typologie de la végétation est redonnée ci-dessous.
- (3) la synthèse de la perception potentielle depuis le hameau, avec le détail des écrans visuels en place
- (4) des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain.

Végétation du domaine public & privé	
	Peupleraie / verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

1 Source : BD Ortho

2 Source : IGN BDTOPPO Bâti, Végétation et Hydrographie

L'HÔPITEAU // 1,5 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau bocager

CENTRE

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES // OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative plus ou moins dense
- > Maillage bocager et boisements

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



104

É T A T I N I T I A L
É T U D E D ' I M P A C T D U P R O J E T É O L I E N D E M A I S O N T I E R S - V O L E T P A Y S A G E R



Photo 102 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis l'entrée nord du hameau de l'Hôpiteau



Photo 103 : Percée visuelle dans la trame bâtie depuis les franges sud-est de l'Hôpiteau



Photo 104 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis le cœur du hameau de l'Hôpiteau



Photo 105 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis les franges sud-ouest de l'Hôpiteau

ENJOURAN // 1,5 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau bocager

CENTRE

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES // OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative plus ou moins dense
- > Maillage bocager et boisements

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

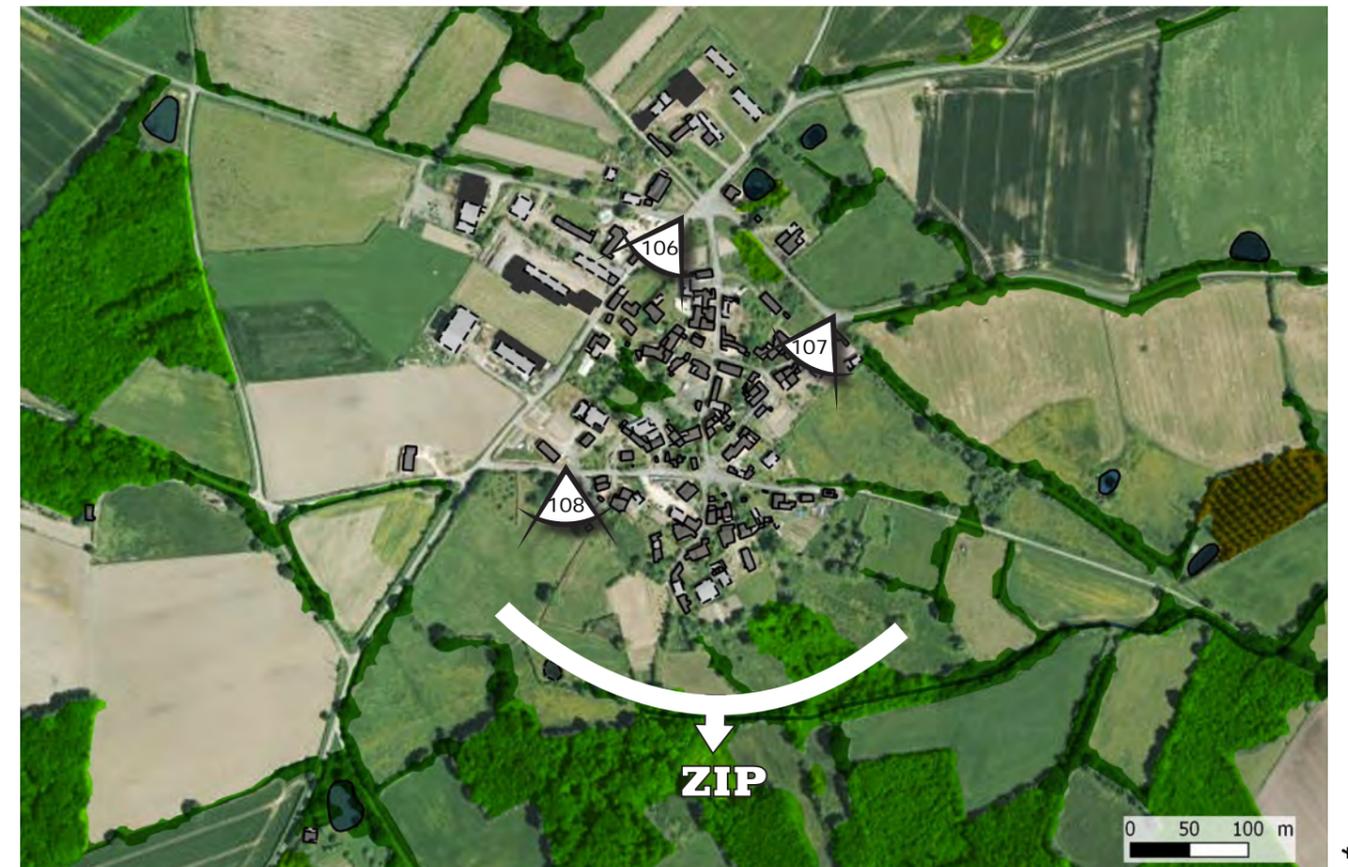


Photo 106 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord d'Enjouran



Photo 108 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le sud d'Enjouran



Photo 107 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis l'est d'Enjouran

BILLY // 800 M DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau bocager

CENTRE

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES // OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative plus ou moins dense
- > Maillage bocager et boisements

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



É T A T I N I T I A L

106

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS - VOILET PAYSAGER



Photo 109 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord-ouest de Billy



Photo 110 : Vue sur les façades des franges est de Billy, exposées face au projet (dos à la ZIP)



Photo 111 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis les franges est de Billy



Photo 112 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis les habitations à l'est de Billy

MAISONTIERS // 800 M DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau bocager

CENTRE

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES // OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative plus ou moins dense
- > Maillage bocager et boisements

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

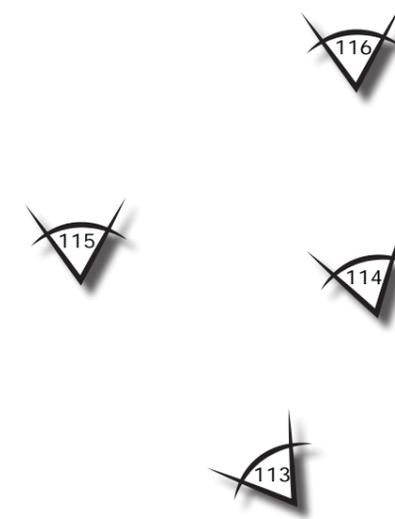
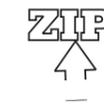


Photo 113 : La faible densité de la trame bâtie permet des vues partielles sur la ZIP entre deux habitations



Photo 114 : Vue ouverte sur la ZIP (et les éoliennes de Maisontiers-Tessonniere) depuis le centre de Maisontiers



Photo 115 : Depuis la frange nord de Maisontiers, des vues partielles vers la ZIP sont possibles



Photo 116 : Le ruisseau de la Taconnière, qui borde le bourg de Maisontiers, cloisonne, localement, les vues

RIPÈRE // 1,800 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau bocager

CENTRE

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES // OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative plus ou moins dense
- > Maillage bocager et boisements

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

ÉTAT INITIAL



108

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE MAISONNIERS - VOILET PAYSAGER



Photo 117 : La trame végétale et bâtie limite la profondeur des perceptions depuis l'entrée de Ripère



Photo 118 : Au centre de Ripère les vues sont contraintes par la trame bâtie



Photo 119 : En sortie de Ripère la profondeur des vues est limitée par la trame végétale

1.3.1. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES ET HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre important de lieu-dits et d'écarts. C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages et hameaux principaux afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet). Une carte des perceptions pressenties en direction de la ZIP conclut ensuite sur la sensibilité depuis les hameaux de l'aire immédiate.

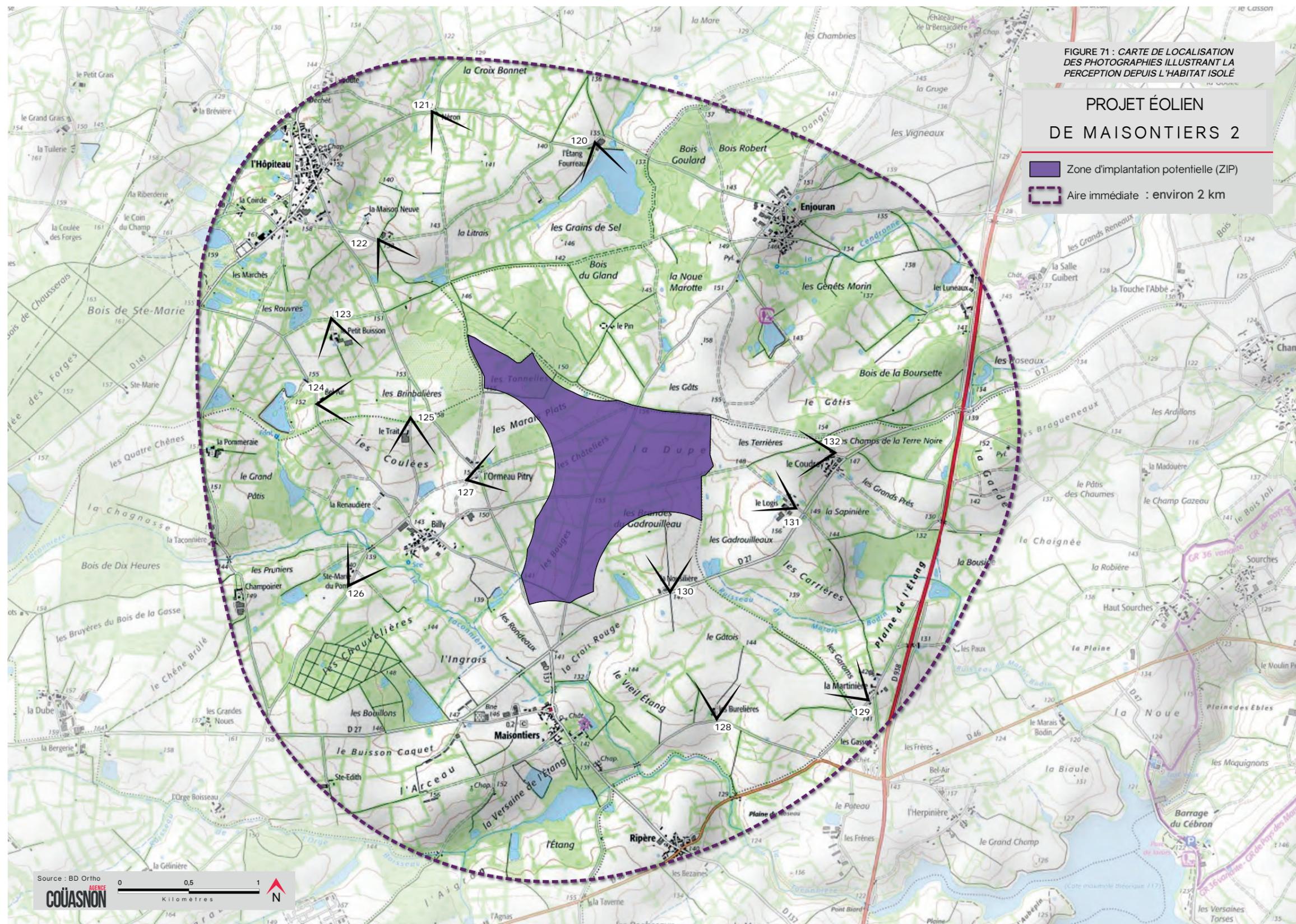




Photo 120 : Les habitations du lieu-dit de l'Étang Fourreau présentent des façades orientées vers le plan d'eau, avec la ZIP et le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière en arrière-plan



Photo 121 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP depuis le lieu-dit Néron



Photo 122 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du projet éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis les abords du lieu-dit de la Maison Neuve



Photo 123 : Le lieu-dit du Petit Buisson est bordé de haies denses qui limitent la profondeur des perceptions



Photo 124 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis le lieu-dit de Bel-Air



Photo 125 : L'habitation de la ferme du Trait présente une façade ouverte vers la ZIP



Photo 126 : Le lieu-dit de Sainte-Marie-du-Pont est dans une alcôve végétale qui limite la profondeur des vues



Photo 127 : Les habitations du lieu-dit de l'Ormeau Pitry s'insèrent dans une trame végétale relativement dense qui limite la profondeur des perceptions



Photo 128 : Percée visuelle vers les éoliennes du parc de Maisontiers-Tessonnière depuis les Burelières



Photo 129 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis les franges des habitations de la Martinière



Photo 130 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le lieu-dit de la Nousilière



Photo 131 : Vue partielle en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le Logis



Photo 132 : Vue partielle en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le nord du Coudray

1.3.2. CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la reconnaissance de celui-ci par les habitants.

Toutefois, aucune concurrence visuelle notable avec une silhouette de bourg n'a été relevée pour le présent projet.

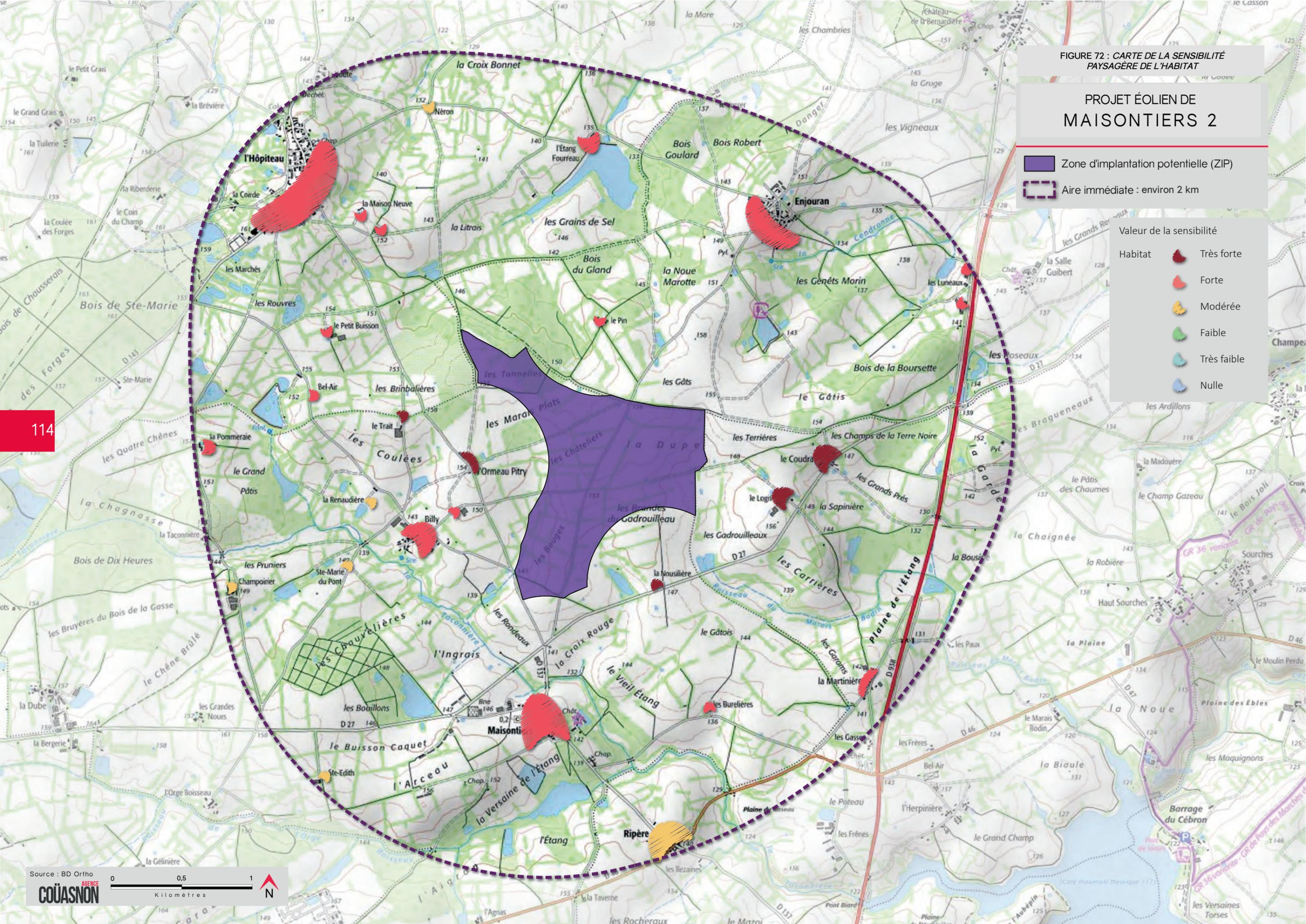
FIGURE 72 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km

Valeur de la sensibilité

Habitat	Valeur de la sensibilité
	Très forte
	Forte
	Modérée
	Faible
	Très faible
	Nulle



114

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'importance de la trame végétale sur l'aire d'étude immédiate limite la profondeur des vues et la prégnance pressentie du projet depuis les abords de la ZIP. De plus, la présence du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière en continuité de la ZIP limite les situations de modification significative du paysage dans la mesure où l'objet éolien est un motif coutumier des perceptions des riverains et usagers.

Toutefois, il existe également des points de vigilance puisque la densification du motif éolien peut supprimer les espaces de respiration aujourd'hui existants et renforcer la prégnance des éoliennes. Du fait d'un habitat principalement dispersé et diffus autour de la ZIP, de nombreuses habitations présentent une sensibilité notable vis-à-vis de l'introduction du projet éolien.

Ainsi, l'aire d'étude immédiate présente des atouts à l'implantation d'un nouveau parc éolien et des sensibilités réduites sur plusieurs aspects mais également des enjeux notables, notamment sur la perception depuis l'habitat proche.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et d'analyses dans la partie III-Impacts.



Vallon de la Taconnière à l'ouest de la ZIP (© Agence Coüasnon)

FIGURE 73 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

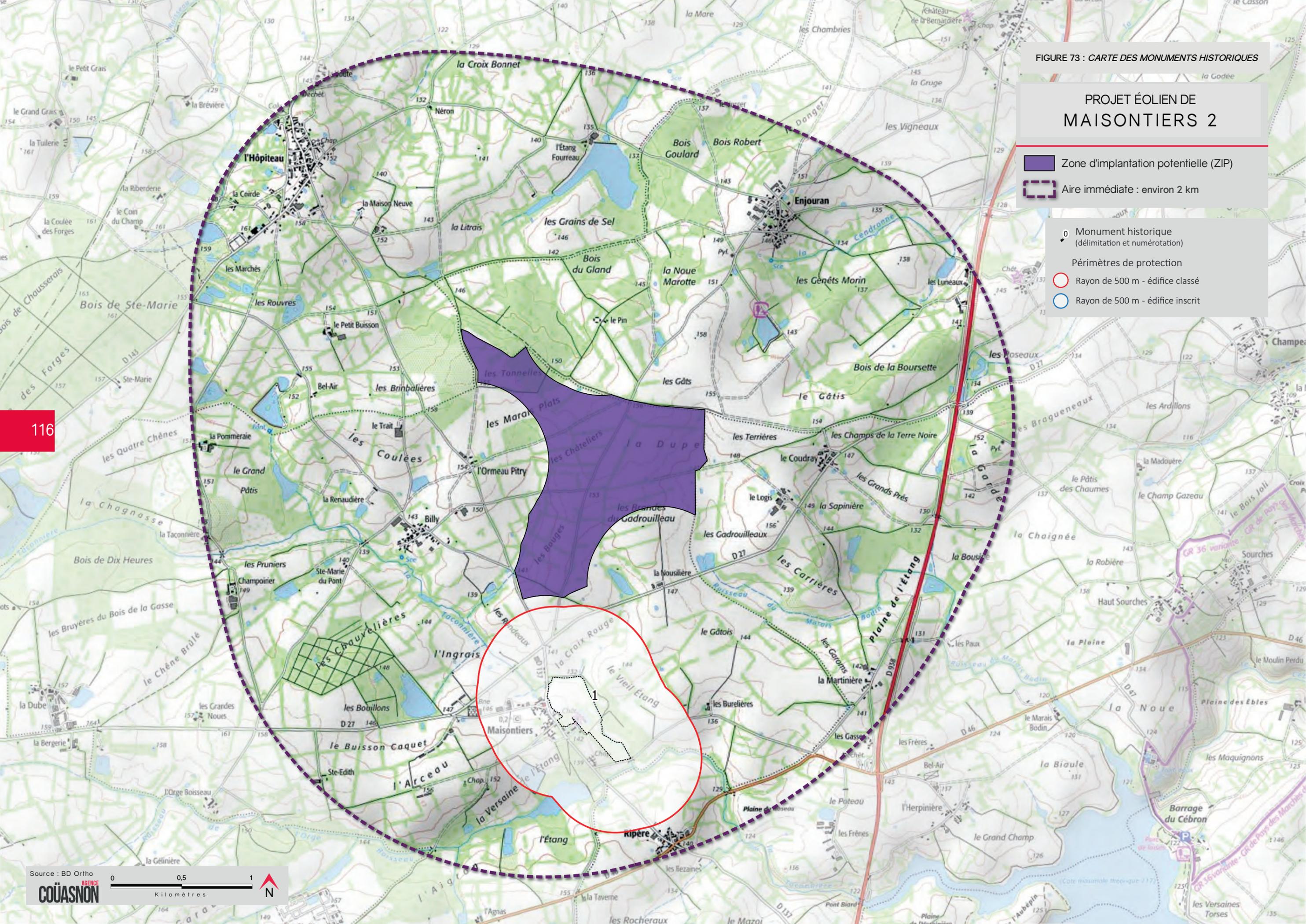
 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate : environ 2 km

 Monument historique
(délimitation et numérotation)

 Périmètres de protection
Rayon de 500 m - édifice classé

 Rayon de 500 m - édifice inscrit



116

2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude immédiate compte 1 monument historique , inscrit, analysé ci-après.

■ MH 1 // CHÂTEAU // MAISONTIERS // 0.8 KM DE LA ZIP



Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Maisonnières et une partie de son domaine sont protégés au titre des monuments historiques. Il s'agit d'une propriété privée dont l'accès n'est pas ouvert au public. La densité de la végétation présente dans le parc et sur les abords limite la perméabilité des vues vers l'extérieur. Les toitures du château sont peu visibles en dehors du domaine. Toutefois, au vu de la proximité avec le site d'implantation potentielle, il y a un risque de visibilité depuis l'intérieur du domaine et ses abords immédiats et une modification du cadre paysager de l'édifice.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 133 : Depuis le sud du domaine, le château n'est pas visible



Photo 134 : Entrée du château de Maisonnières



Photo 135 : Depuis le bourg de Maisonnières, qui borde le domaine, le château est à peine visible



Photo 136 : Les façades du château orientées en direction du projet sont nichées dans un écran boisé

2.5. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas, dans l'aire immédiate, de sites patrimoniaux remarquables.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.2. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site Unesco n'a été identifié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate abrite un seul monument historique, qui présente une sensibilité qualifiée de modérée vis-à-vis du projet éolien.

Aucun site protégé, site patrimonial remarquable ou site UNESCO n'a été répertorié dans l'aire d'étude immédiate.

2.6. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire immédiate n'abrite aucun site protégé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Dans le département des Deux-Sèvres, plusieurs ZPPA ont été répertoriées mais aucune n'est située au sein de l'aire immédiate du présent projet.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L' AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > un risque de renforcement de la prégnance du motif éolien ;
- > un risque de modification de l'appréciation du paysage traversé depuis certains tronçons routiers ;
- > un risque de modification du paysage quotidien des habitants important dans l'aire d'étude immédiate ;
- > un risque de visibilité du projet depuis le château et son domaine de Maisontiers.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière
- > une hauteur d'éolienne à l'échelle du paysage et en lien avec le parc éolien existant
- > un recul suffisant vis-à-vis des habitations les plus proches ainsi que du château de Maisontiers



Prairies bocagères au sein de la ZIP (© Agence Coüason)